



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS
DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

131, Cours Genêt – ZI de l'Ormeau de Pied
CS 70510 – 17119 SAINTES cedex

- : - : - : - : - : -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MARS 2026

Date de convocation : le 27/02/2026
Nombre de Délégués en exercice : 109
Nombre de Délégués présents : 60
Secrétaire de séance : Michel PELLETIER

MISSIONS D'INGÉNIERIE – TARIFICATIONS 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 5 MARS à 10 HEURES 00,

Le comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle Multipôle – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) –, sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERES : Christian LECLANCHE ; Patrick ANTIER ; Patrick RAFFIN ;
- Canton de CHATELAILLON : Roger TOMASSO ; Jean-Jacques PETIT ; Philippe BERNARD ;
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : Vanessa PARENT ;
- Canton de L'ILE DE RÉ : David NEVEUR ;
- Canton de LA JARRIE : Richard PRINTEMPS ;
- Canton de JONZAC : Jean-Marie RIPPE ;
- Canton de LAGORD : Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARENNES : Jean-Marie PETIT ; Philippe BOIVIN ; Olivier CHERE ;
- Canton de MATHA : Bernard GOURSAUD ; Michel Jean RIGUET ; Jean-Paul VIGNAUD ;
- Canton de PONS : Charles PAIN ; David DEFOULOUNOUX ; Jean-Pierre BOUCHET ;
- Canton de ROYAN : Dominique FRANQUE DE LUXEMBOURG ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : Maurice PERRIER ; Michel PELLETIER ; Jacky PROUTEAU ; Jacques GARDRE ;
- Canton de ST PORCHAIRE : Jean-Pascal VIALE ; Jean-Yves THOMAS ; Alain RENOUX ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : Dominique QUEQUET ; Jean-Michel CHATELIER ;
- Canton de SAUJON : Jean-Marc BABIN ;
- Canton de SURGÈRES : Jean-Jack AUBOYER ; Jean-Yves ROUSSEAU ;

AR Prefecture

017-251701827-20260305-2026014DCS-DE

Reçu le 06/03/2026

- Canton de THÉNAC : Fabrice MOREAU ; Nadine DILLESEGER ; Régis NÉGRIER ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : Jean-Philippe GUIGNOUARD ; Christian BRUNET ; Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : Philippe PICON ; Daniel FRADIN ;
- Canton LES TROIS MONTS : Serge JOURDAIN ; Bruno GUICHARD ; Patrick BARIBAS ;
- Ville de SAINTES : Joël TERRIEN ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROCHEFORT Océan : Bruno BESSAGUET ; Denis ROUYER ;
- CDA ROYAN ATLANTIQUE : Christian PITARD ;
- SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO : Francis GRELLIER ; Gérard PERRIN ;
- CDC AUNIS ATLANTIQUE : Daniel BOURSIER ; Philippe NEAU ;
- CDC CŒUR DE SAINTONGE : Jean-Claude GRENON ; Alexandre SCHNEIDER ;
- CDC DE GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : Loïc GIRARD ;
- CDC DE LA HAUTE SAINTONGE : Christian DUGUÉ ;
- SIVOM DU CANTON DE JONZAC : Bernard BERTRAND ;
- SICN MONTGUYON MONTLIEU LA GARDE : Jean-Marc PAILLÉ ;
- DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME : Alexandre GRENOT.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : Patrick ROBIN ; Hervé DE BLEECKER ; Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERES : Alain SERIS ;
- Canton de L'ÎLE D'OLÉRON : Elisée BRUNET ; Patrice BRIDIER ;
- Canton de L'ÎLE DE RÉ : Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; André ROULLET ;
- Canton de LA JARRIE : Fabrice LEFEBVRE ; Jean-Pierre JAMMET ; Stéphane COLIN ;
- Canton de JONZAC : Claude BELOT ; Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : André TURCOT ; Patrick PHILBERT ; Jacques GLÉNEAUD ;
- Canton de MARANS : Philippe BERTHELOT ; Dominique PARPAY ; Philippe NERON ;
- Canton de ROYAN : Stéphane DEVOUGE ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : Mickaël PÉRÉ ;
- Canton de SAUJON : Pascal FERRÉ ; Florian BALAY ;
- Canton de SURGÈRES : Thierry PILLAUD ; Jérôme BRUNET ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : Gaël CHARPENTIER ;
- Canton de LA TREMBLADE : Christine FRESSONNET ; Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton LES TROIS MONTS : Johann LÉBOUCQ ;
- Ville de ROCHEFORT : Gérard PONS ; Christèle MORIN ;
- Ville de SAINTES : Ammar BERDAÏ ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROYAN ATLANTIQUE : Serge ROY ;
- CDC AUNIS SUD : Olivier DENECHAUD ; François PELLETIER ;
- CDC DU BASSIN DE MARENNES : Patrice BROUHARD ; François SERVENT ;
- CDC DE GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : Jean GEAY ;
- CDC HAUTE SAINTONGE : Bruno ROBERT ;
- CDC DE L'ÎLE D'OLÉRON : Patrick GAZEY ; Luc COIFFÉ ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : Annie POINOT RIVIÈRE ; Alain FOUCHER ;
- SIVOM DU CANTON DE JONZAC : Christophe CABRI ;
- SIVOM ST BRIS DES BOIS ST CÉSAIRE : Géraldine DESRENTES ;
- SIVOM MIGRON VILLARS LE SEURE : Dominique FAYS ;
- SICN MONTGUYON ET MONTLIEU LA GARDE : Jean-Luc BERTRAND ;
- SIVU BRIZAMBOURG BERCELOUX ECOYEUX : Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU BARZAN CHENAC ST SEURIN D'UZET : Michel GÉNOUËL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Comité Syndical et le Bureau Syndical, installés suite au renouvellement des Conseils Municipaux de 2020, et modifiés lors de l'Assemblée générale du 25 novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « **Syndicat départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime** », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

Considérant les différentes missions d'ingénierie dispensée par le Syndicat de la Voirie,

1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre sur opérations spécifiques de voirie et d'ouvrages d'art :

1.1 - Missions sur opérations de voirie :

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat de la Voirie est de plus en plus sollicité par les collectivités pour des missions d'ingénierie préalables aux opérations d'aménagement urbain de centre bourg, zones d'activités, liaisons douces, parkings, places publiques, ...

Monsieur le Président explique que les aménagements des collectivités doivent prendre en compte tous les paramètres permettant la renaturation des villes, la gestion intégrée des eaux pluviales et ainsi concourir au renforcement de la performance environnementale, à l'adaptation au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie.

Le Syndicat de la Voirie a pris le parti d'orienter les projets des collectivités en tenant compte de ces nouvelles exigences et en les accompagnant sur l'ingénierie financière correspondante (Fonds d'accélération de la transition écologique « Fonds vert », DETR, DSIL...):

Également, des missions relatives à la réalisation de Schémas Directeurs d'Aménagements Cyclables et études de plans de circulation, sont demandées au Syndicat de la Voirie. En effet, les objectifs européens et nationaux de baisse de Gaz à Effet de Serre amplifient la volonté des collectivités de voir augmenter la part modale vélo, dans la mesure où la mobilité constitue un levier incontournable de résilience.

Monsieur le Président indique que le Syndicat de la Voirie dispose d'équipes (internes ou externes) comprenant des compétences multidisciplinaires et indispensables au traitement d'études spécifiques, telles que études hydrauliques, dossiers Loi sur l'eau...

Monsieur le Président précise que le Syndicat a conclu en 2024 des accords cadre de prestations intellectuelles lui permettant de disposer de prestataires de missions d'études spécifiques en matière de voirie, d'hydraulique et de paysage et de **proposer le maintien des taux maximums suivants de rémunérations pour 2026 :**

Montant HT des opérations	<u>Assistance à Maître d'ouvrage</u> Taux maximum / ensemble de l'opération	<u>Maîtrise d'Œuvre</u> Taux maximum / ensemble de l'opération
Opération ≤ 30 000 €	4 %	18 %
30 000€ < opération ≤ 50 000 €	4 %	13 %
50 000€ < opération ≤ 100 000 €	3.5 %	11.5 %
100 000€ < opération ≤ 200 000 €	3.5 %	9 %
200 000€ < opération ≤ 300 000 €	3 %	8 %
300 000€ < opération ≤ 400 000 €	2 %	7 %
400 000€ < opération ≤ 800 000 €	1.5 %	5.5 %
800 000€ < opération ≤ 1 200 000 €	1.25 %	4.5 %
Opération > 1 200 000 €	1 %	4 %

A noter : ces taux comprennent les missions AVF, PRO, EXE et AOR. Dans le cas de besoin d'études préliminaires, dossier APE, dossier Loi/eau, étude environnementale et mission ACT-DET, la convention proposée à la collectivité tiendrait compte de ces missions complémentaires.

1.2 - Missions sur ouvrages d'art :

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat de la Voirie a réalisé de nombreux diagnostics (inspections détaillées) sur ouvrages d'art. Ces diagnostics ont parfois démontré un besoin urgent de mise en sécurité de l'ouvrage impliquant également la fermeture de la circulation dans l'attente de travaux conséquents de réhabilitation de l'ouvrage.

Grâce au soutien de son Service Ouvrages d'Art, le Syndicat de la Voirie prévoit de développer ses études et missions dans ce domaine, afin de conseiller et d'accompagner les collectivités dans la gestion et l'entretien de leur patrimoine ouvrages d'art, qui, au même titre que la voirie, engage la responsabilité pénale du maire et/ou président.

La gestion et l'entretien de leur patrimoine constitue une obligation faite aux maitres d'ouvrages.

En 2025, un appel d'offres spécifique d'inspections détaillées sur ouvrages d'art a été lancé pour répondre à ce besoin.

La tarification des missions d'ingénierie sur ouvrages d'art dépendant d'une pluralité de critères dont notamment, le type, la taille, l'état et la vétusté de l'ouvrage, celle-ci devra être adaptée au cas par cas selon les besoins recensés.

2 - Réalisation de plan de mise en accessibilité de la voirie (P.A.V.E)

Monsieur le Président rappelle qu'en application de la Loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances », les communes dont la population est supérieure à 1 000 habitants ont pour obligation d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E).

Le Syndicat de la Voirie est régulièrement sollicité pour porter assistance aux Collectivités dans ce domaine, puisque le PAVE est exigé pour établir leurs demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le Syndicat de la Voirie propose les missions suivantes :

- ✓ Réalisation du diagnostic de mise en accessibilité de la voirie,
- ✓ Proposition de travaux d'amélioration de l'accessibilité par rue,
- ✓ Chiffrage des travaux par ratio,
- ✓ Proposition d'un planning pluriannuel de réalisation des travaux.

Monsieur le Président propose pour 2026, de maintenir les tarifs votés en 2025, comme suit :

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE	
Surfaces	Tarification pour 2026
Surface $\leq 5\,000\text{ m}^2$	Forfait à 1 000 € HT
$5\,000\text{ m}^2 < \text{surface} \leq 20\,000\text{ m}^2$	0,20 € HT / m^2
$20\,000\text{ m}^2 < \text{surface} \leq 60\,000\text{ m}^2$	0,15 € HT / m^2 avec minimum 4 500 € HT
$60\,000\text{ m}^2 < \text{surface} \leq 100\,000\text{ m}^2$	0,12 € HT / m^2 avec minimum 10 000 € HT
$100\,000\text{ m}^2 < \text{surface} \leq 200\,000\text{ m}^2$	0,08 € HT / m^2 avec minimum 13 000 € HT
Surface $> 200\,000\text{ m}^2$	0,065 € HT / m^2

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat de la Voirie apporte son concours auprès des Communes pour l'établissement de relevés de chemins ruraux. **Il est proposé pour 2026, de maintenir les tarifs** votés en 2025, comme suit :

RELEVES DE CHEMINS RURAUX		
Linéaire traité	Collectivités sans tableau de classement ou dont l'ancienneté de la mise à jour est > à 10 ans	Collectivités disposant d'un tableau de classement dont la mise à jour est ≤ à 10 ans
Linéaire < 5 km	Forfait à 550 € HT	Forfait à 350 € HT
5 km ≤ linéaire < 10 km	Forfait à 900 € HT	Forfait à 700 € HT
10 km ≤ linéaire < 20 km	75 € HT / km avec mini à 1 250 € HT	60 € HT / km avec mini à 950 € HT
20 km ≤ linéaire < 30 km	70 € HT / km avec mini à 1 600 € HT	55 € HT / km avec mini à 1 400 € HT
30 km ≤ linéaire < 40 km	68 € HT / km avec mini à 2 300 € HT	50 € HT / km avec mini à 1 850 € HT
Linéaire ≥ à 40 km	65 € HT / km avec mini à 2 900 € HT	48 € HT / km avec mini à 2 350 € HT

Monsieur le Président évoque que ces différentes missions sont assujetties à la TVA **et sollicite** l'avis du Comité Syndical pour les différentes tarifications évoquées ci-avant.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

LE COMITÉ SYNDICAL

à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

- De maintenir les pourcentages maximums de rémunération de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sur opérations de voirie,
- De maintenir la tarification des plans d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E),
- De maintenir la tarification des relevés de chemins ruraux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le président,

Loïc GIRARD



Le secrétaire de séance,

Michel PELLETIER